Suivi d'exécution des fondations

Relevé au fond de fouille, avant coulage du béton

Le moment où la fouille est ouverte est le seul où le sol réel devient visible. Un écart avec le rapport se traite à ce moment-là, avant le béton, pas après.

Adresse du chantier

Entreprise de terrassement

Rapport de référence et date

Relevé par zone de fouille

Date	Zone	Profondeur atteinte	Sol observé	Conforme au rapport	Décision prise

Ce qui doit déclencher un appel au géotechnicien

Observation au fond de fouille	Pourquoi cela compte
De l'eau là où le rapport n'en signalait pas	Le fond de fouille perd sa portance et le drainage prévu ne suffit plus
Un sol nettement plus mou que décrit	La contrainte admissible retenue pour la semelle n'est plus vérifiée
Un remblai ancien, des gravats, des racines	L'assise n'est pas celle sur laquelle le calcul a été fait
Une différence marquée entre deux angles du bâtiment	Risque de tassement différentiel, celui qui fissure les murs
Un refus dur avant la profondeur prévue	Ancrage à redéfinir, parfois à la hausse sur une partie de l'emprise

Le réflexe utile

Photographiez chaque fond de fouille avec un mètre posé au fond, avant coulage. Ces photos datées servent aussi bien à l'entreprise qu'à vous, si une discussion s'ouvre plus tard sur la profondeur réellement atteinte.

Avant d'utiliser ce document

Une fouille ouverte est un ouvrage instable. N'y descendez pas et ne vous penchez pas au-dessus du bord pour relever une mesure, l'effondrement des parois est la première cause d'accident grave sur ce type de chantier. Faites relever les cotes par l'entreprise et photographiez depuis le terrain naturel.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique